

Octobre 2013

Sécurité, responsabilité collective

L'action de la gendarmerie

Quand vous lirez cet éditorial, j'espère que les incivilités et les violences qui ont frappé notre petite ville auront été stoppées. Beaucoup en ont été victimes ou témoins, et cela a généré de l'angoisse, de l'exaspération, de la colère. Ces réactions sont compréhensibles. Malgré les rondes fréquentes de la police municipale, les interventions de la gendarmerie, l'idée se répandait que personne ne faisait rien. Et que donc, si ni le maire, ni la gendarmerie ne faisaient pas le travail, d'autres s'en chargeraient. D'autant que chacun se disait capable d'identifier les auteurs des délits.

J'étais pour ma part en contact fréquent avec la gendarmerie, j'avais attiré l'attention du procureur et du préfet sur les faits graves qui se déroulaient chez nous. Sans pouvoir bien sûr en faire état publiquement, et sans en connaître les détails, je savais que l'enquête, ou plutôt les enquêtes, progressaient.

En effet, depuis des semaines, les enquêteurs de la gendarmerie ont travaillé dans la plus grande discrétion, toute fuite ou annonce prématurée risquant de compromettre des résultats encore fragiles. Derrière la face visible des incivilités et violences qui se déroulent sous les halles, ils ont mis au jour des trafics plus discrets avec des ramifications bien au-delà de notre territoire.

Pour aider la gendarmerie dans son travail, et faire son devoir de citoyen, il est essentiel que chacun apporte son témoignage. Et quand on a été victime de dégradation sur ses biens, il faut porter plainte, car le fait même bénin sera peut-être un indice pour éclairer une enquête.

La réponse judiciaire

Pour que la justice puisse frapper, il faut que les enquêtes aient pu identifier formellement les responsables des faits ; on ne peut pas se contenter de rumeurs, ni même d'intimes convictions : il faut pouvoir affirmer sans contestation possible l'implication personnelle de la personne qui sera présentée au parquet.

Déjà, à la fin août, plusieurs jeunes ont été convoqués individuellement devant le tribunal. Ces jours-ci, la justice a lancé une autre série de convocations. Les prochaines décisions judiciaires devraient mettre un coup d'arrêt aux agissements des plus violents et des plus agressifs parmi les auteurs de troubles.

Vos enfants en danger !

Sans doute est-il difficile de dire quel est le point de départ où commence la dérive de ces jeunes vers la délinquance petite ou grande. A quoi bon d'ailleurs chercher cette responsabilité symbolique, puisque le mal est fait ? Que faire sinon tenter de corriger, de remettre dans le droit chemin ? Nous pouvons seulement passer le message aux parents, à tous les adultes. Que la confrontation avec l'autorité parentale et avec la loi fasse partie de la « crise d'adolescence » n'a rien de nouveau, mais les parents doivent aussi prendre conscience que leur garçon ou leur fille de 13 ou 14 ans peuvent se laisser séduire par des adultes qui se parent du prestige du marginal, du rebelle. Et ce danger peut toucher à peu près n'importe quelle famille.

Citation « *Il faut tout un village pour élever un enfant* » **Proverbe africain, titre d'un ouvrage de Hillary Clinton**